

# Modification de siège hors ressort - société civile

## Nouveau département pour une société civile

Un transfert de siège social se caractérise comme étant « hors ressort » lorsque la nouvelle adresse du siège social se situe dans un territoire relevant de la compétence d'un autre tribunal que celui d'origine. Concrètement, cela signifie que le dossier de la société doit être transféré d'un greffe à un autre.

### Pourquoi c'est important ?

- Assurer la conformité juridique et sécuriser les contrats.
- Rendre la modification opposable aux tiers.
- Garantir la transparence auprès du marché.
- Mettre à jour officiellement le registre.



### LES ÉTAPES À SUIVRE

#### 1 – Réunir les bons documents

- PV de décision (AGE ou décision de gérance selon statuts).
- Statuts mis à jour avec nouvelle adresse.
- Justificatif de jouissance des locaux.
- Copie ou attestation de parution de l'AL.

#### 2 – Déposer la formalité

- Dépôt via le guichet unique (INPI).
- Télécharger les justificatifs.
- Régler les frais de greffe.

#### 3 – Publier l'annonce légale

- Publier cette annonce dans un journal d'annonces légales habilité dans le département d'origine.
- Publier une seconde annonce dans un journal habilité du département de destination.
- Mentionner : dénomination sociale, forme juridique, capital, ancien et nouveau siège, SIREN.

### DANS QUELS CAS ELLE S'APPLIQUE ?

- Déménagement pour se rapprocher de clients ou partenaires.
- Réorganisation géographique suite à une restructuration.
- Optimisation fiscale ou administrative
- Rapprochement avec d'autres entités du groupe.
- Acquisition de locaux mieux adaptés dans un autre département.

### Les erreurs fréquentes à éviter

- Confusion entre ressorts judiciaires.
- Oubli de la double publication.
- Justificatif de domiciliation inadéquat.
- Adresse incomplète ou imprécise.
- Mise à jour partielle des statuts.
- Non-respect du chronogramme.
- Délai excessif.

### Les objectifs de l'annonce légale :

- Informier les tiers (clients, fournisseurs, créanciers) du changement d'adresse et de juridiction compétente.
- Garantir l'opposabilité de la modification aux tiers.
- Permettre la mise à jour des informations au Registre National des Entreprises.

### Bonnes pratiques et sécurisation

- Vérifier la cohérence des adresses et la conformité des documents.
- Respecter scrupuleusement le délai légal d'un mois entre décision et dépôt.
- S'assurer que le justificatif de jouissance des locaux est valide.